

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 520

10 mars 2009

SOMMAIRE

3 I Finance S.A.	24954	LBP Luxco GP 4-North S.à r.l.	24958
Agence de Transaction Lux S.A.	24918	LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	24923
Akwarel Investments S.A.	24917	LBP Luxco GP 8-West S.à r.l.	24954
AQUATEL River Cruise Line S.A.	24915	Le Grand Chêne S.A.	24922
Asturenne S.A.	24919	Les Amis de Sybodo	24942
Atlantic Star S.A.	24935	LFH Corporation	24921
Atlas Invest S.A.	24919	LuxCo 68 S.à r.l.	24935
Baywatch Holding S.à r.l.	24923	LuxQuiet Investments S.A.	24921
Bresources Management S.A.	24945	MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l.	24916
CARRIERES Ressources Humaines - Tra- vail temporaire	24954	MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l.	24917
Central European Prague Investment S.à r.l.	24955	Moorea 1 S.à r.l.	24915
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	24920	NEP Priedviza S.à r.l.	24956
Corner Land S.A.	24919	Neptunia S.A.	24914
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	24917	OKCS S.A.	24931
European Dynamics Luxembourg S.A. ...	24915	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	24916
EuroPRISA Jersey Holding S. à r.l.	24914	Rotes Participations S.A.	24918
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny UK S.à r.l.	24957	Rotes Participations S.A.	24924
Excoser International S.à r.l.	24956	RP Kosmoscenter S.à r.l.	24957
Financière Daunou 16 S.à r.l.	24922	RP Medicentre S.à r.l.	24959
First Alma Commercial Investments S.à r.l.	24923	RP Oder S.à r.l.	24960
General O & R International S.A.	24957	Sansar S.A.	24958
General O & R International S.A.	24956	Shield S.A.	24921
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	24942	Shield S.A. Holding	24921
Gilles Tooling G.m.b.H.	24916	Shred-it International Holdings S.à r.l. ...	24915
Golf Echo S.A.	24922	Société Domaine de Bois Le Roi S.A. ...	24932
Guardian Mexico Investments S.à r.l. ...	24915	Spirit of Nature Company S.A.	24958
Imalpa Holding S.A.	24925	Team H	24918
Imalpa S.A.	24925	Textil Participations S.A.	24960
Immobilière Lux S.A.	24959	Transport International Becker S.à r.l. ...	24924
Inversiones Viso S.A.	24914	Vetrelli S.A.	24916
LBP Lion Holdings S.à r.l.	24925	Welku S.A.	24914
		WKCS S.A.	24934

EuroPRISA Jersey Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.879.589,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.226.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54509 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025830/211/13.

(090027632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Neptunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 64.547.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025912/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03891. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Welku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 70.697.

Le Bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025911/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03897. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 janvier 2009

La cooptation de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012 a été ratifiée.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVERSIONES VISO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025524/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Guardian Mexico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 135.646.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009025827/227/12.

(090027739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

European Dynamics Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009025855/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00059. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090027301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Shred-it International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Moorea 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009025826/212/13.

(090027774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

AQUATEL River Cruise Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 85.963.

Le Bilan 31.12.2007 et les documents y annexés ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025915/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04243. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Gilles Tooling G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 107.876.

Le Bilan (version abrégée des comptes annuels) 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009025917/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05050. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009025824/212/12.

(090027780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.987.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025910/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03899. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.750.

Par résolutions signées en date du 6 janvier 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charles Lynam, avec adresse au 1, Ropemaker Street, Citypoint, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

- Nomination de Alison Wood, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025527/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.792.

Par résolutions signées en date du 6 janvier 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charles Lynam, avec adresse au 1, Ropemaker Street, Citypoint, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat
- Nomination de Alison Wood, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025526/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Akwarel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2009025820/209/12.

(090027861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.441.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

E-Markische Str Dortmund S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024880/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Team H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.717.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009025867/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02829. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Rotes Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 56.118.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025873/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Agence de Transaction Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 102.866.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2009

Les actionnaires de la société AGENCE DE TRANSACTION LUX S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs:

- Monsieur Franck GWIZDAK, agent commercial, né à Thionville, le 08/09/1971, demeurant à F-57100 Thionville, 42, Allée de la Libération

- Monsieur Lucien GEISSLER, administrateur, né à Créhange, le 07/03/1960, demeurant à F-57730 Altviller, 333, route de Saint-Avold

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale, constatant que le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur Franck GWIZDAK, agent commercial, demeurant à F-57100 Thionville, 42, Allée de la Libération est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Howald, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025531/503/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Atlas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.538.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009025871/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03821. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009025870/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03823. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Asturenne S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.030.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.586,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "ASTURENNE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.030, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 30 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 348 du 27 novembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 966 du 6 novembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "ASTURENNE S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à quatre cent soixante-quatre mille Euros (EUR 464.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "ASTURENNE S.A.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "ASTURENNE S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "ASTURENNE S.A.".

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme holding "ASTURENNE S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société "ASTURENNE S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "ASTURENNE S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/474. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024439/231/53.

(090025919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 22 décembre 2006 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1.294 parts sociales de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l. ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	15.299 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	4.701 parts sociales
TOTAL	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024864/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04477. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Shield S.A., Société Anonyme,
(anc. Shield S.A. Holding).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.676.

—
RECTIFICATIF

Le Bilan de clôture rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2006 faisant l'objet du rectificatif a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 09 octobre 2008 sous la référence LO80149519.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025557/1218/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05272. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LuxQuiet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 127.375.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2009025822/209/12.

(090027818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 décembre 2008

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs de

Monsieur Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,

Monsieur Hans Pieterman, ayant son adresse professionnelle au 99, Voie Julia, F- 06220 Vallauris, France,

Monsieur Sibrand van Roijen, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg,

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de

Audiex S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025537/4175/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Financière Daunou 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.203.

En date du 13 Novembre 2008, l'associé Perstorp Holding Singapore, avec siège social au 28-00, One Marina Boulevard, 018989, Singapour a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Financière Forêt S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, Financière Forêt S.à r.l. devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Référence de publication: 2009025525/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Golf Echo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.020.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009025547/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04896. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Le Grand Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.649.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par conseil d'administration en date du 8 décembre 2008

1) Fin des mandats de:

- M. Gérard MATHEIS, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- M. Gérard BIRCHEN.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Le Grand Chêne S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025522/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

First Alma Commercial Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.096.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 10 février 2009:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025521/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54413 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025833/211/12.

(090027491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

—
Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

Baywatch Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024876/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Rotes Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 56.118.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009025874/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Transport International Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 25C, rue du Vieux Marché.
R.C.S. Luxembourg B 138.606.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

Herr Pierre WINTER, Geschäftsmann, geboren am 26. Februar 1954 in Luxemburg, Matrikel Nr. 1954 02 26 213, wohnhaft in L-9841 Wahlhausen, 28, Akescht.

Und erklärt andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum an:

Herr Alfons BECKER, Geschäftsmann, geboren am 8. November 1969 in Prüm (Deutschland), Matrikelnummer 1969 11 08 093, wohnhaft in L-9419 Vianden, 25C, rue du Vieux Marché, fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Transport International Becker S.à.r.l.", mit Sitz in L-9419 Vianden, 25C, rue du Vieux Marché, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 13. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 11. Juni 2008, Nummer 1444, Nummer RCS Luxembourg B 138.606,

zum Preise von sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Euro.

Der vorgenannte Herr Pierre WINTER, erklärt und bekennt den Verkaufspreis von dem Ankäufer vor Errichtung des Gegenwärtigen ausbezahlt erhalten zu haben. Worüber hiermit QUITTUNG.

Herr Alfons BECKER, vorgenannt, tritt ab heute in den Besitz und Genuss der fünfzig (50) Gesellschaftsanteile, ist somit alleiniger Inhaber des Gesellschaftskapitals und beschließt die Gesellschaft als Einmanngesellschaft weiterzuführen.

Nach vorgenannter Abtretung faßt der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der Rücktritt der jetzigen Geschäftsführer Herr Pierre WINTER, vorgenannt, wird angenommen und Entlast wird ihm erteilt.

Herr Alfons BECKER, vorgenannt, wird zum neuen Geschäftsführer ernannt und vertritt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Winter, Becker, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009. Relation: DIE/2009/1094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 11. Februar 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009024431/234/38.

(090025390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LBP Lion Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.194.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54406 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009025831/211/12.

(090027472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Imalpa S.A., Société Anonyme,
(anc. Imalpa Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 32.818.

In the year two thousand eight, on the twenty-nine of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IMALPA HOLDING S.A.", société anonyme holding, having its registered office at 5 rue Guillaume, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 32818, incorporated pursuant to a deed dated December 29, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 271 of October 8th, 1990, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed dated August 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1283 of June 27, 2007.

The meeting is presided by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929.

2. Amendment of article 2 of the by-laws by removing the sentence referring to the law of July 31, 1929 on the Holding 29.

3. Amendment of article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of "IMALPA S.A."."

4. Conversion of the present capital of ECU 2.000.000 divided into 2000 shares with a face value of ECU 1.000 each, into a capital expressed in EURO at the conversion rate of 1, the amount of ECU 2.000.000 being replaced by EUR 2.000.000 divided into 2000 shares with a face value of 1.000 EUR each.

5. Subsequent amendment of article 3 of the by-laws.

6. Complete updating of the by-laws in English version followed by the French version of the text.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to amend the status of the company so that, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 and to amend consequently article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. "

Second resolution

The meeting decides to change the name of the company into IMALPA S.A. and to amend accordingly article 1 of the by-laws which will read as follows :

"There exists a joint stock company under the name of IMALPA S.A."

Third resolution

The meeting decides to convert the present capital of ECU 2.000.000,- (two Million ECU) divided into 2.000 (two thousand) shares with a face value of ECU 1.000,- (thousand ECU) each, into a capital expressed in EURO at the conversion rate of 1 (one), the amount of ECU 2.000.000 (two Million ECU being replaced by EUR 2.000.000,- (two Million Euros) divided into 2.000 (two thousand) shares with a face value of EUR 1.000,- (thousand Euros) each, and to amend subsequently article 3 of the by-laws.

Fourth resolution

The general meeting decides the complete updating of the by-laws in English and in French, without changing the status, nor the purposes of the company, in order to adapt them to the decisions there abovementioned and to all amendments of the law on trading companies, as follows:

"Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of IMALPA S.A.

The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

The company is established for an unlimited period.

Art. 2. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension

Art. 3. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2.000.000 (two million euros) divided into 2000 (two thousand) shares with a nominal value of EUR 1.000 (thousand euros) each.

The shares are in bearer or in nominative form.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors

Art. 4. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 5. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 6. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 7. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors present or represented. Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 10. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 11. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 12. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 13. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of June at 11.00.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 14. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 15. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.
It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 17. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - liquidation

Art. 18. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 19. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary."

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit , le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "IMALPA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32818. La société susvisée a été constituée suivant un acte reçu le 29 décembre 1989 , publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 du 8 octobre 1990 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu le 10 aout 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1283 du 27 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, désignant comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, prénommé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que :

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée " régulièrement " et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

Ordre du jour:

1. Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation financière..

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Changement de la dénomination sociale en IMALPA S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

4. Conversion de l'actuel capital social de ECU 2.000.000,-, représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de ECU 1.000,- chacune, en un capital social exprimé en EURO au taux de conversion de 1, remplaçant le montant de ECU 2.000.000,- par EUR 2.000.000,-, divisé en 2.000 actions avec une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

5. Refonte complète des statuts en anglais et en français en les adaptant conformément aux décisions prises ci-dessus et conformément aux changements de la loi sur les sociétés commerciales.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société en IMALPA S.A..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir l'actuel capital social de ECU 2.000.000,- (deux millions d'ECU), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de ECU 1.000,- (mille ECU) chacune, en un capital social exprimé en EURO au taux de conversion de 1 (un), remplaçant le montant de ECU 2.000.000,- (deux millions d'ECU) par EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), divisé en 2.000 (deux mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en anglais et en français en les adaptant conformément aux décisions prises ci-dessus et conformément aux changements de la loi sur les sociétés commerciales, comme suit :

"Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IMALPA S.A."

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 2000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 6. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation : LAC/2008/53078. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009028919/211/345.

(090032140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

OKCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 118.421.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "OKCS S.A.", avec siège à L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund, (R.C.S. Luxembourg B No 118.421), constituée suivant acte notarié du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C No 1897 du 10 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raman SEHGAL, conseiller économique, demeurant à L-1343 Luxembourg, 1, Montée de Clausen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc CLAUSSE, restaurateur, demeurant à L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François KLOPP, commerçant, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital
2. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté de trente et un mille euros (€ 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à soixante-deux mille euros (€ 62.000,-) par la création de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Les nouvelles actions sont intégralement souscrites par les anciens actionnaires proportionnellement à leur part de détention dans le capital social avant l'augmentation du capital.

L'augmentation de capital est libérée par des apports en numéraire.

Suite à cette augmentation de capital la répartition du capital sera comme suit:

- Monsieur Marc CLAUSSE, restaurateur, demeurant à L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem	80 actions
- Monsieur Raman SEHGAL, conseiller économique, demeurant à L-1343 Luxembourg, 1, Montée de Clausen.	60 actions
- Monsieur François KLOPP, commerçant, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe	60 actions
Total:	200 actions

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (€ 62.000,-), divisé en deux cents actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: SEHGAL, CLAUSSE, KLOPP, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 février 2009. Relation: EAC/2009/1141. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009024459/207/62.

(090025657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6496 Echternach, 48, Montée Trooskneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.424.

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A.", établie et ayant son siège social à L-6496 Echternach, 48, Montée de Trooskneppchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.424, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 19 novembre 1997,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 20 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René FALTZ, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur René SCHAWEL, légal adviser, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joëlle BOUGUERFA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation, la location et la gestion d'immeubles;
- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de telles participations. La société peut participer à la création et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts et émettre des obligations:
- l'exploitation agricole et forestière, l'élevage, l'organisation et la location de chasses, le piégeage, la vente de gibier, coupe de bois et sa vente.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile à l'accomplissement de son objet."

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACT, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FALTZ - SCHAWEL - BOUGUERFA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009. Relation GRE/2009/542. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024455/231/72.

(090025742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

WKCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.545.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "WKCS S.A.", avec siège à L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund, (RC B No 115.545), constituée suivant acte notarié du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C No 1897 du 10 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raman SEHGAL, conseiller économique, demeurant à L- 1343 Luxembourg, 1, Montée de Clausen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc CLAUSSE, restaurateur, demeurant à L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François KLOPP, commerçant, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital

2. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté de trente et un mille euros (€ 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à soixante-deux mille euros (€ 62.000,-) par la création de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Les nouvelles actions sont intégralement souscrites par les anciens actionnaires proportionnellement à leur part de détention dans le capital social avant l'augmentation du capital.

L'augmentation de capital est libérée par des apports en numéraire.

Suite à cette augmentation de capital la répartition du capital sera comme suit:

- Monsieur Marc CLAUSSE, restaurateur, demeurant à L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem	80 actions
- Monsieur Raman SEHGAL, conseiller économique, demeurant à L-1343 Luxembourg, 1, Montée de Clausen.	60 actions
- Monsieur François KLOPP, commerçant, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe	60 actions
Total:	<u>200 actions</u>

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (€ 62.000,-), divisé en deux cents actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: SEHGAL, CLAUSSE, KLOPP, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 février 2009. Relation: EAC/2009/1142. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009024458/207/62.

(090025701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.499.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54510 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025829/211/12.

(090027644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Atlantic Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.702.

In the year two thousand and nine. On the fourth day of February.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (securitisation company by the law of 22 March 2004) ATLANTIC STAR S.A., with registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 127.702, incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of April 2007, published in the Memorial C number 1313 of the 29th of June 2007.

The meeting is presided by Miss Annick GUT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Amendment of the purpose of the company to give it the following wording:

"The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public."

2.- Complete rewording of the articles of incorporation of the Company.

3.- Resignation of Mr. Jean Bernard ZEIMET as independent auditor.

4.- Appointment of a statutory auditor.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to abandon the form of a securitisation company and to amend as a consequence the purpose of the Company to give it the wording as indicated in the agenda of the present general extraordinary meeting.

Second resolution

The meeting decides to proceed to a complete rewording of the articles of incorporation of the Company and to give them the following wording:

Articles of incorporation

Art. 1. There exists a Luxembourg public limited company (société anonyme) under the title of ATLANTIC STAR S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to

grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares of a par value of twenty-five euro (25,-EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Tuesday of June at 5.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts."

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Jean Bernard ZEIMET as independent auditor of the Company and grants him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86.995.

His mandate will expire on April 6, 2013.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme (société de titrisation en conformité avec la Loi du 22 mars 2004) ATLANTIC STAR S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 127.702, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1313 du 29 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annick GUT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

2.- Refonte complète des statuts de la société.

3.- Démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET comme réviseur indépendant de la société.

4.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime d'une société de titrisation et de modifier en conséquence l'objet social pour lui donner la teneur comme indiqué ci-avant dans l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ATLANTIC STAR S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET comme réviseur indépendant de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86.995.

Son mandat expirera le 6 avril 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GUT - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009. Relation GRE/2009/535. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024454/231/340.

(090025784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

G-Herrenstr. Hagen S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024878/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Les Amis de Sybodo, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 7.871.

STATUTEN

Verein ohne Gewinnzweck, welcher durch das Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereine und die Stiftungen ohne Gewinnzweck (hier Asbl-Gesetz genannt) geregelt ist, ergänzt und geändert durch die Gesetze vom 22. Februar 1984 und 4. März 1994, sowie durch die folgenden Statuten.

Im Jahre zwei tausend acht, am ... März

Haben die Unterzeichnenden:

Herr Henri KUGENER, Arzt, wohnhaft zu L-1134 Luxembourg, 5, rue Charles Arendt, luxemburgischer Nationalität

Herr Thomas KUGENER, Psychologe, wohnhaft zu Innsbruck, luxemburgischer Nationalität,

Herr André KUGENER, Arzt, wohnhaft zu Bern, luxemburgischer Nationalität,

Frau Anne KUGENER, Angestellte, wohnhaft zu L-1134 Luxembourg, 11, rue Charles Arendt, luxemburgischer Nationalität,

Frau Vera STEFFENS, Ehefrau Henri KUGENER, ohne Beruf, wohnhaft zu L-1134 Luxembourg, 5, rue Charles Arendt, deutscher Nationalität,

beschlossen zwischen sich einen Verein ohne Gewinnzwecke durch eine privatschriftliche Übereinkunft zu gründen und Sie haben die Statuten dieses Vereins ohne Gewinnzwecke wie folgt festgelegt:

I. Name

Art. 1. Der Verein führt den Namen «Les Amis de Sybodo» association sans but lucratif.

II. Sitz

Art. 2. Der Sitz des Vereins ist Luxemburg.

III. Zweck und Aufgaben des Vereins, Gemeinnützigkeit

Art. 3. Der Verein sieht Zweck und Ziel seiner Bestrebungen in der Förderung des privaten Museumswesens, insbesondere in der öffentlichen Präsentation der medizingeschichtlichen Sammlung KUGENER. Die Sammlung selber bleibt im uneingeschränkten Besitz der Familie KUGENER. Auch andere Sammlungen und Gastobjekte bleiben im uneingeschränkten Besitz ihrer Eigentümer und müssen von diesen versichert werden. Falls nicht anders vereinbart, übernimmt der Verein keine Haftung für etwaige Verluste und Schäden an diesen Objekten.

Art. 4. Der Satzungszweck wird insbesondere verwirklicht durch:

- Veranstaltung von Ausstellungen in Krankenhäusern und Altenheimen
- Veröffentlichung einschlägiger Artikel und Verteilung von Informationsmaterial

Art. 5. Der Verein verfolgt ausschliesslich gemeinnützige Ziele.

IV. Dauer

Art. 6. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

V. Mitgliedschaft, Aufnahme, Austritt, Ausschluss, Einspruch, Mitgliedsbeitrag

Art. 7. Die Mindestzahl der aktiven Mitglieder beträgt fünf. Alle Mitglieder haben dieselben Rechte.

Art. 8. Dem Verein können Personen beitreten, die an seinen Zielen interessiert sind, die ideell und finanziell unterstützen möchten oder an der Gestaltung seiner Arbeit aktiv mitwirken wollen.

Art. 9. Die Aufnahme ist schriftlich zu beantragen. Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand. Bei Ablehnung des Aufnahmegesuches durch den Vorstand kann bei der Mitgliederversammlung Einspruch erhoben werden.

Art. 10. Der Austritt aus dem Verein ist jederzeit durch eine schriftliche Mitteilung an den Vorstand des Vereins möglich. Das ausscheidende Mitglied kann keine Mitgliederbeiträge zurückfordern.

Art. 11. Bei Vorliegen wichtiger Gründe (zum Beispiel: bewusste Zuwiderhandlungen gegen den Vereinszweck, Verzug der Beitragszahlungen trotz Mahnung) kann der Vorstand des Vereins den Ausschluss eines Mitgliedes beschliessen. Bei Ausschluss durch den Vorstand kann bei der Mitgliederversammlung Einspruch erhoben werden. Letztere trifft die endgültige Entscheidung. Auch ein ausgeschlossenes Mitglied kann keine Mitgliederbeiträge zurückfordern.

Art. 12. Die Höhe der jährlichen Mitgliederbeiträge wird auf Vorschlag des Vorstandes von der Mitgliederversammlung festgelegt und darf 125,00 Euro nicht überschreiten.

VI. Die Mitgliederversammlung

Art. 13. Die Mitgliederversammlung setzt sich aus allen effektiven Mitgliedern des Vereins zusammen. Einmal jährlich findet eine ordentliche Mitgliederversammlung statt. Ihr steht der Präsident des Vorstandes oder In dessen Abwesenheit der Vize-Präsident des Vorstandes vor. Jedes Mitglied des Vereins besitzt dasselbe Stimmrecht.

Die Einladungen zu dieser ordentlichen Mitgliederversammlung muss mindestens 14 Tage vorher unter Bekanntgabe der Tagesordnung durch den Vorstand erfolgen, wobei das Datum des Poststempels entscheidend ist.

Art. 14. Die Mitgliederversammlung beschliesst insbesondere über folgende Punkte:

- Satzungsänderungen
- Auflösung des Vereins
- Ernennung und Auflösung des Vorstandes
- Wahl des Kassenprüfers, Genehmigung des Kassenberichtes
- Genehmigung des Jahresberichtes, Entlastung des Vorstandes
- Festsetzung des Mitgliederbeitrages
- Aufnahme neuer Mitglieder
- Gegebenenfalls Ausschlüsse von Mitgliedern

Art. 15. Die Beschlüsse der Mitgliederversammlung können von Mitgliedern und von Drittpersonen am Sitz der Vereinigung eingesehen werden.

Art. 16. Anträge zur Tagesordnung müssen mindestens 8 Tage vorher schriftlich beim Vorstand eingereicht werden. Verspätete Anträge können in die Tagesordnung aufgenommen werden wenn mindestens ein Drittel der anwesenden

Mitglieder der Dringlichkeit zustimmt. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des jeweiligen Versammlungsleiters den Ausschlag.

Art. 17. Beschlüsse über Satzungsänderungen, einschliesslich Änderungen des Vereinszwecks sowie über den Ausschluss von Mitgliedern und die Auflösung des Vereins müssen in der Tagesordnung angekündigt sein und bedürfen einer Mehrheit von zwei Drittel der anwesenden Mitglieder.

Art. 18. Über jede Versammlung ist ein Protokoll zu führen, des am Sitz des Vereins den Mitgliedern zur Verfügung steht.

Art. 19. Eine ausserordentliche Mitgliederversammlung ist einzuberufen wenn mindestens ein Fünftel der Mitglieder dies beantragt oder der Vorstand es für notwendig erachtet.

VII. Der Vorstand

Der Verein wird durch einen Vorstand geleitet welcher ein Kollegialorgan ist. Der Vorstand besteht mindestens aus drei, höchstens aus fünf Mitgliedern, drei davon Familienmitglieder der Familie KUGENER, zwei weitere werden gegebenenfalls von der Mitgliederversammlung gewählt. Die Sitzungen des Vorstandes sind offen für jedes Vereinsmitglied, das die Arbeit regelmässig mittragen will.

Art. 21. Die drei Mitglieder aus der Familie KUGENER werden familienintern bestimmt. Die Familie ist der Mitgliederversammlung keine Rechenschaft schuldig über die getroffene Auswahl.

Art. 22. Die Wahl der Vorstandsmitglieder, die nicht Mitglied der Familie KUGENER sind erfolgt auf 2 Jahre. Vor jeder Mitgliederversammlung scheidet eines von Ihnen freiwillig aus, wegen Ablauf des Mandats oder durch Los.

Art. 23. Das ausscheidende Mitglied kann wiedergewählt werden. Es kann ohne weiteres bei den nächsten Wahlen kandidieren.

Art. 24. Neue Kandidaturen müssen schriftlich 4 Tage vor der Versammlung beim Vorstand eingereicht werden. Die Betreffenden müssen mindestens 2 Jahre Mitglied im Verein gewesen sein.

Art. 25. In der ersten Vorstandssitzung nach der Mitgliederversammlung betraut der Vorstand mehrere seiner Mitglieder mit den Vorstandsfunktionen die sind: Präsident, stellvertretender Vorsitzender, Schatzmeister, Sekretär. Es kann ein dem Vorstand gegenüber verantwortlicher Geschäftsführer eingesetzt werden.

Art. 26. Die Entscheidungen des Vorstands sind gültig, wenn die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Für die Entscheidungen genügt die einfache Mehrheit.

VIII. Geschäftsjahr

Art. 27. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 28. Am Ende eines jeden Kalenderjahres legt der Vorstand der Mitgliederversammlung einen Rechenschaftbericht vor über die Finanzen des vergangenen Jahres sowie einen Kostenvoranschlag für das kommende Jahr.

IX. Auflösung des Vereins

Art. 29. Der Verein kann durch Beschluss der Mitgliederversammlung mit Dreiviertelmehrheit der anwesenden Mitglieder aufgelöst werden. Der Antrag muss auf der Einladung mitgeteilt werden. Auf dieser Versammlung müssen zwei Drittel der zahlenden Mitglieder anwesend sein, andernfalls ist eine neue Mitgliederversammlung innerhalb eines Monats einzuberufen. Diese zweite Mitgliederversammlung beschliesst ohne Rücksicht auf die Zahl der Anwesenden. Sind in dieser zweiten Versammlung zwei Drittel der Mitglieder nicht anwesend oder vertreten, homologiert das Zivilgericht den Beschluss.

Art. 30. Bei der Auflösung des Vereins oder bei Wegfall seines bisherigen Zwecks, fällt das Vermögen an eine zu bestimmende Vereinigung mit ähnlicher Zielsetzung.

X. Sonstiges

Art. 31. Mitglieder des Vereins können sich in der Mitgliederversammlung, und Vorstandsmitglieder können sich in einer Vorstandssitzung mittels schriftlicher Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Vereins oder durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten lassen.

Art. 32. Für alle in dieser Sitzung nicht geregelten Fragen gilt das Gesetz vom 21. April 1928 über die Gesellschaften ohne Gewinnzweck, geändert und ergänzt durch die Gesetze vom 22. Februar 1984 und vom 4. März 1994.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009024596/9935/120.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04739. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Bresources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.
R.C.S. Luxembourg B 144.642.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Francisco Xavier PACHECO, company manager, born in Panaji Goa, (India), on the 12th of December 1964, residing in Betalbatim, Salcete Goa; H.NO 204, Ranvaddo, (India).

2) Mrs. Viola Rosaline FERNANDES, company manager, born in Bahrain-City, (Bahrain), on the 11th of January 1985, residing in Arossim, Goa HNO, 143], Mafilo Residency, Ground Floor, PO Cansaulim, (India).

3) Mr. Mukhtar Ahmed Mahamud SHAIK, company manager, born in Sangli MS, (India), on the 16th of November 1963, residing Alto Porvorim Bardez Goa, (India).

All are here represented by Mr. Max SCHAMMEL, private employee, born in Luxembourg, on the 27th of February 1949, residing in L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle, by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a limited company ("société anonyme") to establish as follows and have given special power of attorney to:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a limited company ("société anonyme"), under the name of "Bresources Management S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company has for object, any activities of advice and assistance in the EDP field in the widest meaning of this term; it will among others provide and grant all EDP development and EDP services to any firms, organisations and companies, by putting at disposal of the pre mentioned, specialists, staff and all kind of support which may be in relation with the object.

It will recruit, enlist and remunerate any persons duly qualified for that purpose.

It may promote, prepare and realise development, transformation, merger, concentration, reorganisation of any EDP systems from trade, business, firms, companies or groups of companies or firms, whatever their objects and forms are in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; assist them with its counsels and advices.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Tuesday of June at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of

the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the the sole signature of the chairman of the board..

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
2. The first General Meeting will be held in the year 2010.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Francisco Xavier PACHECO, prenamed, three thousand and ninety-eight shares,	3,098
2) Mrs. Viola Rosalina FERNANDES, prenamed, one share,	1
3) Mr. Mukhtar Ahmed Mahamud SHAIK, prenamed, one share,	1
Total: three thousand one hundred shares,	3,100

All these shares are paid in for 50% by payments in cash such that the sum of fifteen thousand five hundred (15.500.-EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Francisco Xavier PACHECO, company manager, born in Panaji Goa, (India), on the 12th of December 1964, residing in Betalbatim, Salcete Goa; H.NO 204, Ranvaddo, (India);

b) Mrs. Viola Rosaline FERNANDES, company manager, born in Bahrain-City, (Bahrain), on the 11th of January 1985, residing in Arossim, Goa HNO, 143J, Mafilo Residency, Ground Floor, PO Cansaulim, (India).

c) Mr. Mukhtar Ahmed Mahamud SHAIK, company manager, born in Sangli MS, (India), on the 16 november 1963, residing Alto Porvorim Bardez Goa, (India).

3. The private limited liability company governed by the laws of France "FIDES", established and having its registered office in F-57140 Woippy 1, Place du Mail, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Metz, section B, under the number 442020509, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The registered office is established in L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Francisco Xavier PACHECO prenamed:

- as chairman of the board of directors, and
- as managing director of the Company.

6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Francisco Xavier PACHECO, administrateur de société, né à Panaji Goa, (India), le 12 décembre 1964, demeurant à Betalbatim, Salcete Goa; H.NO 204, Ranvaddo, (Inde).

2) Madame Viola Rosaline FERNANDES, administratrice de société, née à Bahreïn-Ville, (Bahreïn), le 11 janvier 1985, demeurant à Arossim, Goa HNO, 143J, Mafilo Residency, Ground Floor, PO Cansaulim, (Inde).

3) Monsieur Mukhtar Ahmed Mahamud SHAIK, administrateur de société, né à Sangli MS, (Inde), le 16th novembre 1963, demeurant à Alto Porvorim Bardez Goa, (Inde).

Les trois sont ici représentés par Monsieur Max SCHAMMEL, employé privé, né à Luxembourg, le the 27 février 1949, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentais d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Bresources Management S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toute activité de conseil, d'assistance et de support dans le domaine informatique dans le sens le plus large du terme, elle va entre autre fournir et considérer tout développement et service en informatique à tous clients, sociétés et organisations, mettant le personnel qualifié nécessaire à disposition pour tout développement et le cas échéant le recrutant en fonction du développement et des nécessité du projet.

La Société peut aussi promouvoir, préparer et réaliser assister et conseiller tout développement, transformation, fusion pour tout système informatique pour sociétés, groupe de sociétés et entreprises, quelque soit leur objet et forme juridique au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Francisco Xavier PACHECO, préqualifié, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions,	3,098
2) Madame Viola Rosaline FERNANDES, préqualifiée, une action,	1
3) Monsieur Mukhtar M. SHAIK, préqualifié, une action,	1
Total: trois mille cent actions,	3,100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Francisco Xavier PACHECO, administrateur de société, né à Panaji Goa, (India), le 12 décembre 1964, demeurant à Betalbatim, Salcete Goa; H.NO 204, Ranvaddo, (Inde);
 - b) Madame Viola Rosaline FERNANDES, administratrice de société, née à Bahreïn-Ville, (Bahreïn), le 11 janvier 1985, demeurant à Arossim, Goa HNO, 143J, Mafilo Residency, Ground Floor, PO Cansaulim, (Inde);
 - c) Monsieur Mukhtar Ahmed Mahamud SHAIK, administrateur de société, né à Sangli MS, (Inde), le 16th novembre 1963, demeurant à Alto Porvorim Bardez Goa, (Inde).
3. La société à responsabilité limitée régie par les lois de France "FIDES", établie et ayant son siège social à F-57140 Woippy 1, Place du Mail, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz, section B, sous le numéro 442020509, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Francisco Xavier PACHECO, préqualifié:
 - comme président du conseil d'administration, et
 - comme administrateur-délégué de la Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHAMMEL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2009. Relation GRE/2009/290. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024426/231/479.

(090025511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LBP Luxco GP 8-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.565.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54414 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025834/211/12.

(090027497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

CARRIERES Ressources Humaines - Travail temporaire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 98-102, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.631.

EXTRAIT*Cession de parts sociales*

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 3 mai 2007,

O.C.I. (Organisation Conseil Ingénierie), société anonyme de droit français, établie et ayant son siège social à F-57100 Thionville, 4, rue Abel Gance (France), immatriculée au R.C.S. de Thionville sous le numéro B 421 191 883, propriétaire de 150 (cent cinquante) parts sociales représentant 100% du capital de la Société,

a cédé, avec effet à la date du 2 novembre 2007, les 150 (cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société,

à G.T.V. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3843 Schiffange, 3, rue de l'Industrie, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 78862, laquelle est désormais propriétaire de 150 (cent cinquante) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025437/1384/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

3 I Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.880.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant personnellement 19, rue des Ardoisières, à B-6690 Vielsalm.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

3. I. FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025979/1022/36.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Central European Prague Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 septembre 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 383 parts sociales de la société Central European Prague Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	12.702 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	7.298 parts sociales
TOTAL	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.

Britta Alexi / Oliver May

Gérants

Référence de publication: 2009024869/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04482. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

NEP Prievidza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société du 1^{er} octobre 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 1^{er} octobre 2008, Edward Williams a transféré 6250 de ses parts a totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 6250 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à Torsten Bjerregaard, ayant son adresse au 14, Dover Street, Mayfair, Londres, W1S 4LW, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009025534/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

General O & R International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009025858/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00053. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090027308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Excoser International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.993.

—
Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Ecotechnology S.A. ayant son siège social à Route d'Eselsborn 2A/46, L-9706 Clervaux et représentée par son administrateur délégué Marina Lebedeva, ci après «le cédant».

2) East & West Finances S.A. ayant son siège social à Route d'Eselsborn 2A/46, L-9706 Clervaux et représentée par son gérant, Joseph Delrée, ci après «le cessionnaire».

Art. 1^{er}. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 396 actions ordinaires de la SARL Excoser International ayant son siège social à 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux. Actuellement, chaque action est libérée à concurrence de sa totalité.

Art. 2. Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de deux mille euros (2.000 EUR).

Fait en 2 originaux à Clervaux, le 9 janvier 2009.

East & West Finances SA / Ecotechnology SA

Joseph Delrée / Marina Lebedeva

Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009025446/4962/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05452. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.841.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009025543/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.650.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54511 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009025828/211/12.

(090027682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

General O & R International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009025856/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00052. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090027306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Spirit of Nature Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.181.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009025877/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03806. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.514.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54410 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009025832/211/13.

(090027486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 126.067.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2009

- Conformément à la loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

SANSAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025980/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RP Medicentre S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.837.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat

- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009025541/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.305.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025981/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

RP Oder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.712.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat

- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009025539/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 58.751.

—
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009025875/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.